**Cabinet**

**Dossier de déclaration d’événements**

**(Manifestations récréatives, culturelles et festives)**

*Conformément à l’Art. L211-1 du Code de la Sécurité Intérieure "sont soumis à l’obligation de déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d’une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique".*

Ce dossier ne concerne que les événements non revendicatifs de personnes sur la voie publique rassemblant **plus de 1500 personnes**.

La déclaration doit être faite à partir du formulaire ci-dessous **deux mois avant la date** de l’évènement prévu.

Pour les rassemblements de plus de 5000 personnes, en complément du formulaire, le dossier de sécurité est à adresser au service municipal compétent, pour saisie de la commission de sécurité.

Pour les rassemblements de moins de 1500 personnes : l’organisateur contacte le maire, puis, le maire informe **exclusivement,** la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ou la gendarmerie ainsi que le service départemental de secours et d’incendie (SDIS) / Bataillon de Marins-pompiers de Marseille (BMPM), **un mois** **avant la date de l’événement**. Il n’est pas nécessaire d’informer la préfecture.

**A renvoyer à :**

**Préfecture / sous-préfectures**

Communes de l'arrondissement d'Aix-en-Provence : sp-aix-securite@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement d'Arles : sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement d'Istres : sp-istres-cabinet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement de Marseille : pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr

**Préfecture de police**

pp13-sop@interieur.gouv.fr

**INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIFESTATION**

* Intitulé de l’événement :
* Nature et description de l’événement :
* Date de la manifestation (préciser le jour et l’heure de début et de fin) :
* Dates du montage et démontage de la manifestation (préciser le jour et l’heure de début et de fin) :
* Lieu du rassemblement (préciser l’adresse et les caractéristiques du lieu) :
* La manifestation occupe-t-elle la voie publique ? □ Oui □ Non
* Disposez-vous de l’autorisation d’occuper les lieux ? □ Oui □ Non
* Nombre de personnes de l’organisation attendues sur la totalité de l’événement :
* Nombre de spectateurs attendus sur la totalité de l’événement :
* Nombre de personnes maximums attendues simultanément :

**ACTIVITÉS ET ANIMATIONS ANNEXES**

*Rappel : pour ces activités, des déclarations / demandes d’autorisation spécifiques doivent être réalisées en parallèle de la présente déclaration.*

a) Organisation d’un feu d’artifices □ Oui □ Non

b) Activités de restauration, débits de boissons □ Oui □ Non

c) Organisation de manifestations aériennes (survol de drones, ...) □ Oui □ Non

d) Montage d’un chapiteau □ Oui □ Non

e) Montage de gradins □ Oui □ Non

f) Montage d’une scène □ Oui □ Non

g) Autres activités annexes (ex : animaux) □ Oui □ Non

 Si oui, préciser :

**DISPOSITIF DE SÉCURITÉ**

**Sécurité publique**

* La manifestation est-elle organisée dans un lieu clos ? □ Oui □ Non

 Préciser :

* Mise en place de barriérage : □ Oui □ Non

 Si oui, préciser (type de barrières, positionnement…) :

* Mise en place de plots béton / dispositif anti-véhicule bélier □ Oui □ Non

 Si oui, détailler le dispositif prévu :

* Un contrôle d’accès est-il mis en place ? □ Oui □ Non

 Si oui, de quel type (cocher la ou les case(s) correspondante(s) :

□ simple filtrage des tickets d’accès

□ inspection visuelle des sacs

□ fouilles des sacs

□ magnétomètres

□ palpations

* Des agents de sécurité privés sont-ils employés pour assurer ces missions ? □ Oui □ Non

 si oui, préciser la société de sécurité retenue et les missions assurées et envoyer le dossier de déclaration spécifique à : *pref-surveillancevoiepublique@bouches-du-rhone.gouv.fr*

* Présence de la police municipale ou la police nationale / gendarmerie pendant la manifestation :

□ Oui □ Non

 si oui, préciser la mission, les horaires de présence, le nombre d’agents mobilisés :

* En dehors des horaires d’ouverture au public, des missions de gardiennage par des agents de

sécurité sont-elles prévues : □ Oui □ Non

 si oui, préciser les modalités de mise en place :

* Des mesures de limitation de circulation sont-elles prises : □ Oui □ Non

 si oui, fournir un plan de circulation

* Le stationnement à proximité immédiate du site est-il neutralisé par arrêté municipal ?

□ Oui □ Non

 Préciser le service en charge de la gestion des accès prioritaires (autorités, secours, sécurité).

**Sécurité civile**

* Postes de secours (préciser le nombre, le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l’organisme assurant la prestation) :
* Moyens mis en place pour les incendies et les risques de panique (préciser le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l’organisme assurant la prestation) :
* Autres moyens de secours (groupe électrogène de secours, matériel sauvetage aquatique, éclairage de secours…) :
* Moyens d’alerte des secours (téléphone, radio, PC présent sur place…) :
* Moyens d’alerte et d’évacuation des spectateurs (sonorisation spécifique, messages d’alerte, sorties de secours, cheminement, personnel encadrant l’évacuation…) :

**ORGANISATEUR(S) DE L’ÉVÉNEMENT**

Nom (s) : Prénom (s) :

Qualité :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Observations éventuelles :